



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU PAYS FLECHOIS**

✧ ∩ ✧ ∩ ✧

SEANCE ORDINAIRE DU 19 DECEMBRE 2019

✧ ✧

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF, LE JEUDI 19 DECEMBRE à 18 heures 00, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle polyvalente de BAZOUGES-CRE SUR LOIR, sous la présidence de Monsieur Guy-Michel CHAUVEAU, Président.

Étaient convoqués : Guy-Michel CHAUVEAU, Laurent HUBERT, Gwénaél de SAGAZAN, Carine MENAGE, Gérard BLANCHET, Véronique MENANT, Pierre HOUDAYER, Philippe BIAUD, Françoise FARCY, Ghislaine SOYER, Pierre BIHOREAU, Dominique DAVOINE, Michel LANGLOIS, Christophe LIBERT, Manuela GOUPIL, Michel LANDELLE, Gérard BIDAULT, Floriane GOULET, Jean-Yves DENIS, Muriel PROD'HOMME, Christian JARIES, Stéphanie DRUELLE, Philippe DESLANDES, Nadine GRELET-CERTENAIS, Claude JAUNAY, Patricia METERREAU, Pierre RENEAUD, Michèle JUGUIN-LALOYER, Nicolas CHAUVIN, Adeline COGNARD, Jean-Pierre GUICHON, Myriam PLARD, Abdelhadi MASLOH, Céline BOUILLLOUD, Georges BITOT, Véronique MAUTOUCHE, Jean-Claude TRIHAN, Lucie DELAROCHE, Pascal DUQUESNE, Sylviane DELHOMMEAU, Jean-Pierre BOUCHER, Jean-Claude BOIZIAU, Julien GARNAVAULT, Didier PASSIN, Marie-Jo ROUAULT.

Date de convocation 13/12/2019	<u>Absents excusés</u> :
Nbre de membres en exercice : 45	- Mme MENAGE (pouvoir à M. DAVOINE)
Nbre de membres présents : 27	- M. DENIS (pouvoir à M. JARIES)
Nbre d'absents : 18	- Mme JUGUIN-LALOYER (pouvoir à M. JAUNAY)
Nbre de pouvoirs : 7	- M. GUICHON (pouvoir à M. CHAUVIN)
Nbre de votants : 34	- Mme PLARD (pouvoir à M. LANGLOIS)
	- Mme BOUILLLOUD (pouvoir à M. CHAUVEAU)
	- M. GARNAVAULT (pouvoir à M. BOIZIAU)
	- Mme GOUPIL
	- M. BIDAULT
	- Mme PROD'HOMME
	- Mme DRUELLE
	- M. DESLANDES
	- Mme GRELET-CERTENAIS
	- Mme COGNARD
	- M. MASLOH
	- Mme MAUTOUCHE
	- Mme DELAROCHE
	- M. DUQUESNE
Monsieur Michel LANDELLE, Conseiller communautaire, est désigné secrétaire de séance	

DELIBERATION N° DAG191219D014

OBJET : PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL – BILAN DE LA CONCERTATION
--

Par délibération en date du 22 septembre 2016, la Communauté de Communes du Pays Fléchois a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat. Suite à l'extension du périmètre de la CCPPF au 1^{er} janvier 2018, le Conseil Communautaire, par délibération en date du 22 février 2018, a confirmé la prescription d'élaboration de son PLU-i H sur le nouveau périmètre.

Par délibération en date du 22 septembre 2016, les modalités de concertation ont également été définies. Elles prévoyaient :

- En matière d'information :
 - Mise à disposition de documents en lien avec le projet de PLU-i H (synthèses...), au service urbanisme et aménagement du territoire de la Communauté de communes du Pays Fléchois (aux heures et jours d'ouverture du service), jusqu'à l'arrêt du projet ;
 - Informations à travers le site internet de la Communauté de communes ;
 - Articles dans le journal communautaire sur l'avancée et le contenu du dossier, en complément d'articles dans la presse locale (des productions spécifiques sur le PLU-i H pourront être édités sous forme de numéros spéciaux...);
 - Réunions d'information selon les besoins ;
 - Exposition dans tout lieu jugé opportun (par exemple : siège de la Communauté de communes, Mairie des communes membres...).

- En matière de participation :
 - Ouverture d'un registre d'observations installé au service urbanisme et aménagement du territoire, ouvert au public pour inscrire toute observation, remarque, demande (aux heures et jour d'ouverture du service) ;
 - Mise en place d'un espace d'expression par internet : création d'une adresse mail spécifique... ;
 - Organisation d'au moins deux réunions publiques aux principaux stades d'avancement de la procédure : définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et avant l'arrêt du projet ;
 - Mise en place d'ateliers thématiques en fonction des besoins (par exemple sur les déplacements, les formes d'habitat, l'économie locale...) permettant d'associer des acteurs du territoire (habitants, professionnels, associations...).

L'ensemble des actions de concertation, ainsi que le bilan qu'il peut en être tiré, est détaillé en pièce jointe. Les points forts à retenir sont les suivants :

1. Les balades du PLU-i H (26 mai 2018) :

Organisées en début d'élaboration, sur chaque commune, les balades du PLU-i H ont mobilisé la population lors d'un temps fort d'échange pour recueillir les expressions du territoire : lieux d'attachement, lieux de questionnement, futurs projets, etc.

Bilan : Entre 80 et 90 personnes ont participé à cette matinée de concertation, et mis en avant les principaux enjeux du territoire.

2. Le forum élus-habitants (27 septembre 2018) :

Cette démarche active de co-production visait à associer les habitants, les représentants d'associations, les acteurs socio-économiques du territoire, sous forme d'un forum participatif. Après un temps de présentation, un second temps d'atelier de travail en groupe a facilité l'expression de chacun.

Bilan : La contribution de 75 personnes participantes a permis de nourrir et hiérarchiser les objectifs du futur PADD

3. Réunions publiques :

3 réunions publiques ont permis d'informer et de laisser la parole à la population, aux principales étapes du projet (phase diagnostic, phase PADD, phase règlement). Environ 80 personnes se sont mobilisées à chaque rencontre.

Bilan : les remarques émises ont alimenté le projet. Sur la phase règlement, certaines nouvelles règles ont été testées (densification des parcelles, traitement du pluvial, ...), notamment auprès des professionnels de l'immobilier.

Des démarches parallèles de concertation, notamment avec le monde agricole, ont également été menées sur des sujets spécifiques en lien avec le PLU-i : identification des zones humides, diagnostic agricole.

Tout au long de la procédure, une quarantaine de remarques/demandes ont été formulées par les habitants, par courriers, par mail ou dans les registres d'observations.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Communautaire :

- De valider le bilan de la concertation tel que présenté en annexe.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour Extrait Conforme,

LE PRESIDENT,

M. Guy-Michel CHAUVEAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200348-20191219-DAG191219D014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2019